ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Annuites liquidables

Question écrite n° 50427

Texte de la question

M. Jean-Yves Besselat appelle l'attention de M. le ministre de la defense sur l'absence de prise en compte de la duree du service militaire dans le calcul de la retraite, pour les jeunes qui n'ont pas travaille entre la fin de leurs etudes et leur appel sous les drapeaux. En effet, alors qu'une periode de 40 ans de cotisation est demandee avant de pouvoir beneficier d'une retraite pleine, il s'interroge sur le fait de savoir pourquoi le temps accorde a la nation ne peut etre comptabilise. Aussi lui demande-t-il s'il entend prendre des mesures dans ce sens.

Données clés

Auteur : M. Besselat Jean-Yves
Circonscription : - RPR
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 50427
Rubrique : Retraites : generalites
Ministère interrogé : défense
Ministère attributaire : défense

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 7 avril 1997, page 1737